

Areva, vaincue à la croisée des risques

Sarah Guillou

Areva est le deuxième acteur majeur français du secteur nucléaire, un secteur clé de l'industrie dans un pays où l'électricité est à 75 % d'origine nucléaire. L'entreprise incarne la maîtrise technologique française, du cycle du combustible à la construction de réacteurs. Elle est née en 2001 de la fusion de la Cogema (cycle du combustible nucléaire), Framatome (réacteurs et services) et CEA Industrie ; trois acteurs français dont les compétences propres et la compétitivité ont permis une fusion bien franco-française dans un contexte mondial de restructuration industrielle. L'État en est propriétaire directement et indirectement (via le CEA et la BPI) à hauteur de 87 % du capital.

Début 2015, l'annonce d'un montant de perte de près de 5 milliards d'euros pour l'exercice 2014 a fait basculer l'entreprise du statut de première classe à celui d'entreprise en difficulté au même titre qu'Alstom ou qu'Alcatel, toutes deux en cours d'acquisition par des entreprises étrangères. Le chiffre d'affaires du groupe Areva est d'un peu plus de 8 milliards d'euros en 2014.

Cette note se propose d'identifier les éléments propres à l'environnement de l'entreprise qui ont contribué à de telles pertes et d'apprécier l'avenir de la stratégie industrielle intégrée qui a prévalu à la fondation de l'entreprise dans le cadre de l'accord qui se profile avec EDF. Finalement, la note identifiera le tournant de la politique industrielle française en matière nucléaire.

La croisée des risques

Les difficultés de l'entreprise AREVA tiennent à l'occurrence simultanée des « mauvais états de la nature » de son environnement. Une entreprise fait face à quatre grands régimes d'incertitudes : l'incertitude de marché qui concerne la demande et les débouchés ; l'incertitude technologique qui entoure les choix de technologie mais aussi les disponibilités en matière première ; l'incertitude de concurrence qui concerne les stratégies des concurrents et l'incertitude réglementaire, qui émane des gouvernements. Les économistes ont l'usage de simplifier l'incertitude en « probabilisant » deux types d'événements : un bon état de la nature et un mauvais état de la nature. La « nature », c'est l'environne-

ment économique dans lequel opère l'entreprise, environnement qui lui est exogène. Relativement à une activité ou une décision économique, il peut être, en simplifiant, favorable ou défavorable.

Les quatre types d'incertitudes décrits précédemment ont de fortes interférences entre eux et incluent tous la réalisation de risques qui peuvent mettre en péril le destin de l'entreprise. Or, dans chacun de ces régimes, l'environnement a été plutôt défavorable. Force est en effet d'observer qu'Areva a rencontré une collusion de « mauvais états de la nature » dans ces quatre régimes d'incertitudes dont elle a mal estimé les probabilités d'occurrence.

Le risque de marché

Le risque de marché s'est confirmé après la catastrophe de Fukushima Daiishi en 2011 qui a mis au premier plan la dangerosité du nucléaire malgré la maîtrise technique. La survenue d'un événement grave affecte les perceptions du risque et renforce l'appréciation de dangerosité du nucléaire. Cela a conduit à arrêter l'activité nucléaire au Japon mais a aussi précipité le retrait de l'Allemagne du nucléaire qui, bien que décidé à la fin des années 1990 par la coalition du parti des verts (Die Grünen) et du SPD, était re-programmé de manière plus progressive depuis l'arrivée d'Angela Merkel au pouvoir¹. Il s'en est suivi une forte contraction de la demande tant d'uranium, de services de maintenance que de réacteurs, qui n'était évidemment pas anticipée.

Le choc de Fukushima intervenait dans un marché dont la croissance était déjà ralentie. Bien que la demande d'énergie asiatique laissait augurer une demande dynamique, la concurrence montante des autres énergies alternatives était déjà une menace sérieuse pour le nucléaire. Non seulement les découvertes des gisements de gaz de schiste et la maîtrise de leur exploitation avaient fait naître une source d'énergie concurrente, mais la faiblesse du prix du carbone et la baisse du prix du pétrole avaient soutenu les énergies traditionnelles émettrices de CO₂. Le risque de marché majeur pour l'avenir est celui du coût du kWh du nucléaire relativement au coût des autres énergies. Or le coût du nucléaire augmente fortement avec la dernière génération de réacteurs (type EPR) en raison du coût de construction bien plus élevé qu'anticipé, confirmant au passage le constat plus ancien de l'inflation des coûts dans le nucléaire (voir Levêque, 2013). Parallèlement, le coût du kWh des énergies renouvelables est sur une pente décroissante. Le nucléaire pourrait donc devenir non compétitif².

Si la diversification d'Areva dans les énergies renouvelables est le signe d'une prise de conscience des nouveaux enjeux énergétiques et du déplacement de la demande, les investissements ne se sont pas montrés rentables pour l'entreprise

1. Bien que le retour de la CDU au pouvoir ait conduit à un plan de retrait plus progressif s'étalant jusqu'en 2036, l'événement de Fukushima a entraîné le retour au plan de la précédente coalition, la fermeture immédiate de 8 réacteurs nucléaires et un horizon de sortie complète ramené à 2022.

2. La comparaison des prix n'est pas si aisée car il faudrait pouvoir libérer les prix du montant subventionné et comme les subventions ne sont pas directes, il est au préalable difficile d'évaluer la part du coût de production qui est subventionné.

et ont occasionné une partie des pertes de 2014 conduisant l'entreprise à envisager de céder cette activité.

Dans l'activité de conversion d'uranium, l'arrêt des réacteurs japonais a fortement diminué la demande adressée aux deux usines Comurhex d'Areva, conduisant à l'arrêt de leur production, voire à leur fermeture. Dans les pertes de 2014 est donc incluse la forte dépréciation de l'usine de conversion Comurhex II au titre de perte de valeur des actifs immobilisés d'un montant de 599 millions d'euros.

Le risque technologique

Ce risque est inhérent à la haute intensité technologique des centrales nucléaires doublée d'une production non sérielle (série très courte) qui réduit les effets d'apprentissage³. Les difficultés de l'EPR, le réacteur de troisième génération d'Areva, illustre notamment la réalisation de ce risque.

Le chantier du réacteur EPR Olkiluoto-3 a démarré en 2005. Areva s'allie alors avec Siemens qui a 27 % du consortium, le reste étant détenu par Areva. Le réacteur a été vendu pour 3 milliards d'euros et son coût de construction va au final certainement plus que doubler (on évoque 8 milliards). Les retards du chantier ont conduit l'opérateur finlandais (Teollisuuden Voima (TVO)) à réclamer au consortium des indemnités portées récemment à 2,6 milliards d'euros.⁴ Le litige est actuellement soumis à la Chambre de commerce internationale. La mise en service du réacteur est prévue pour la fin de 2018, portant les années de retard à 10. TVO a depuis renoncé à la construction d'un quatrième réacteur.

Le chantier de Flamanville en France a lui aussi connu des difficultés. Débuté en 2007, la fin du chantier est prévue pour 2016 voire 2017, d'où un retard de 4 à 5 ans relativement à la date prévue. Ici, c'est EDF qui est le maître-d'œuvre. Areva est le fournisseur du réacteur. Mais les problèmes concernant le réacteur d'Olkiluoto-3 se sont également reproduits à Flamanville et le chantier est pour le moment arrêté pour des questions de fiabilité de la cuve du réacteur d'Areva sous contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Ce type de difficulté se traduit en général dans la comptabilité de l'entreprise par des provisions pour pertes exceptionnelles. Cela a été le cas pour Areva. Certains observateurs font donc remarquer que les pertes sont de nature exceptionnelle et ne relèvent pas de pertes d'exploitation⁵. Dans une activité classique, cette remarque aurait du bon sens et permettrait de minimiser la gravité des pertes annoncées puisqu'elles sont amenées à ne pas se répéter. Mais l'activité d'Areva, précisément d'Areva NP, n'est pas classique et l'essentiel de son coût de

3. Si Areva pensait pouvoir dupliquer l'EPR et engranger des effets d'apprentissage et d'échelle, elle a dû développer plusieurs versions de l'EPR pour satisfaire ses clients et engager des frais de développement importants.

4. *L'Usine Nouvelle*, 3 août 2015.

5. Sur les presque 5 milliards d'euros de pertes, 90 % concernent des provisions pour pertes et des dépréciations d'actifs ; l'entreprise présentant au même moment un excédent brut d'exploitation positif de 735 millions d'euros.

production se concentre dans la phase de construction. Un allongement de sa durée augmente fortement les intérêts intercalaires et plombe le coût de production alors que le prix de vente ne s'ajuste pas (ou très peu), voire sera diminué des indemnités de retard. La maîtrise de l'ouvrage est donc fondamentale pour déterminer la rentabilité du projet. Par ailleurs, les provisions liées au retard et surcoût du chantier sont l'illustration des difficultés sur des compétences fondamentales de l'entreprise : la qualité et la sécurité des réacteurs d'une part, la maîtrise de la réalisation de l'ouvrage d'autre part. Et si en effet ces difficultés sont provisionnées de manière exceptionnelle, elles engagent la réputation de l'entreprise et donc les commandes futures.

En ce qui concerne les matières premières, Areva est un acteur minier de premier plan à la suite de la reprise des activités de la Cogema. Quatrième producteur mondial, il fournit de l'uranium naturel aux entreprises qui disposent de la technologie d'enrichissement et de l'uranium enrichi à ceux qui n'en disposent pas. L'entreprise est donc sensible au cours et à la disponibilité de l'uranium. La baisse du prix de l'uranium – en relation avec la baisse de la demande dans le nucléaire proprement dit – a induit une baisse des recettes pour la filiale Areva Mines. Par ailleurs, l'uranium n'étant pas disponible à l'état naturel en quantité suffisante en France, l'entreprise est contrainte de trouver des sources d'approvisionnement et d'exploitation étrangères. Devant le cloisonnement du marché – le canadien Cameco et le kazakh Kazatomprom détiennent plus de 40 % du marché de l'uranium – et la [concentration des mines d'uranium](#) dans quelques pays (Canada, Australie, Kazakhshtan, et Niger), Areva n'avait pas l'embaras du choix pour s'assurer une situation d'indépendance en matière d'approvisionnement. Cette situation a conduit l'entreprise à surpayer une entreprise, Uramin, ayant des droits d'exploitation de mines africaines qui vont s'avérer peu productives. L'achat d'Uramin en 2007 pour 1,8 milliard d'euros s'est réalisé avec une mauvaise appréciation de la qualité du gisement. Cela s'est traduit dans la comptabilité d'Areva par une forte dépréciation d'actifs, dépréciation qui avait déjà été enregistrée en 2011 pour près d'1,5 milliard d'euros et qui s'élève en 2014 à 75 millions sur les 300 millions d'euros concernant les mines.⁶

Le risque réglementaire

Du côté du risque réglementaire, il faut distinguer les réglementations qui ont un impact direct de celles qui agissent indirectement. Toutes les réglementations qui soutiennent les énergies alternatives sont indirectement défavorables à l'énergie nucléaire. Inversement, une décision réglementaire qui se traduit par une augmentation du prix du carbone serait favorable au nucléaire. Or, les politiques énergétiques des 10 dernières années ont été plutôt à l'encontre du nucléaire : qu'il s'agisse des divers soutiens aux énergies renouvelables, des autorisations d'exploration des gisements de gaz de schiste ou de la baisse du prix du carbone en raison d'un marché de permis à polluer inadapté. Ainsi, en Pologne,

6. Voir le Rapport d'information de l'Assemblée nationale, page 12 et page 35.

les accords obtenus pour les explorations des gisements gaz de schistes ont conduit à reporter les décisions de construction de centrales⁷.

Des décisions réglementaires peuvent aussi directement modifier l'environnement de l'entreprise. C'est le cas en Allemagne – comme on l'a vu plus haut – mais aussi en France dont la récente [loi sur « la transition énergétique pour la croissance verte »](#) promulguée le 17 août 2015 prévoit de faire chuter à 50 % la part de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025. Elle plafonne par ailleurs à 63,2 GW la puissance du parc nucléaire. Cette limite correspond à la puissance actuelle et implique que toute nouvelle mise en route de réacteur (Flamanville par exemple) devra se traduire par l'arrêt d'un réacteur de puissance équivalente. La décision de la fermeture anticipée de la centrale de Fessenheim y est associée. Certes, ce risque peut être indemnisé – comme le prévoit dans le texte la décision du Conseil constitutionnel saisi au sujet de la loi – et le manque à gagner en termes d'exploitation de la fermeture anticipée d'un réacteur pour des raisons qui sont extérieures à la sécurité peut justifier une compensation. Remarquons qu'en ce qui concerne Areva, l'entreprise ne sera pas indemnisée si Fessenheim, exploitée par EDF, devait fermer, ni pour la cessation de livraison d'uranium enrichi, ni pour la perte de marché de maintenance qu'entraîne la fermeture d'un réacteur. Toutefois, elle pourrait récupérer les marchés de démantèlement. Ces éléments récents ne sont pas déterminants des pertes de 2014 mais ils obèrent indéniablement son avenir.

Areva est plus directement touchée par les réglementations qui touchent à la sécurité et aux obligations de retraitement. Areva, comme EDF, est soumise au contrôle de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN). L'augmentation des exigences de sûreté augmente les coûts de production et le rendement de l'investissement dans le nucléaire.

Le risque de concurrence

Le risque de concurrence a augmenté dans le nucléaire comme dans d'autres activités en raison de la globalisation des marchés et de la montée en gamme des économies émergentes. La globalisation a également conduit à l'élargissement du potentiel de clients, mais l'excellence technologique de l'entreprise ne lui a pas permis d'apparaître incontournable pour les clients internationaux. Les Coréens et les Chinois sont de nouveaux acteurs de plus en plus compétitifs et la Russie a renforcé ses forces de ventes.

Les pertes de marchés se sont succédé pour Areva. Ainsi, depuis 2007 et le contrat relatif au réacteur finlandais, Areva n'a pas obtenu de nouveaux contrats de construction de réacteurs en propre. Elle n'a ni obtenu le marché des Emirats Arabes Unis (2009), ni celui de la République tchèque (2012), ni celui de la

7. La position allemande encourage un environnement réglementaire européen défavorable au nucléaire. Ainsi les aides à l'énergie nucléaire sont exclues du régime d'exemption des aides, régime qui définit les champs économiques qui sont exemptés d'être soumis à la procédure de déclaration par les États et de contrôle par la Commission.

Finlande pour un réacteur supplémentaire (2013), ni le marché indien (2014). C'est le coréen Kepco qui a remporté le chantier d'Abu Dhabi de 20 milliards de dollars. L'américano-japonais Westinghouse et un consortium russo-tchèque sont toujours en lice pour l'acquisition du contrat de deux nouvelles tranches pour la centrale tchèque de Temelin. Enfin, l'électricien finlandais discute avec le japonais Toshiba, et l'Inde se tourne plutôt vers la Russie.

De son côté, la Chine consolide ses compétences en matière nucléaire tirant partie des transferts de technologie et de la multiplication des chantiers domestiques qui augmentent son expérience. Tout en continuant de s'allier à des partenaires étrangers pour parfaire sa maîtrise – comme c'est le cas pour les deux réacteurs de Taishan sous technologie française – elle s'autonomise et se lance dans le développement d'un réacteur de conception entièrement chinoise, le Hualong One⁸. Les entreprises chinoises deviennent des acteurs de premier plan. Les entreprises chinoises CGNPC (China General Nuclear Power Company) et CNNC (China National Nuclear Corporation) ont constitué avec EDF (45 %) et Areva (10 %) un consortium pour la construction des deux réacteurs britanniques de Hinkley Point. Ce nouveau contrat, obtenu par EDF en 2014, entraînera une commande de deux EPR à Areva.

Le contournement de la concurrence internationale, dans un environnement technologique de plus en plus contraignant et coûteux, passe donc par des alliances. C'est ainsi qu'Areva s'est alliée avec Mitsubishi Heavy Industries pour construire un nouveau type de réacteur, Atmea. Un contrat avec la Turquie est en négociation. En 2013, Areva s'est également alliée avec le chinois CNNC dans une entreprise de fabrication de zirconium utilisé pour les assemblages des combustibles. Parallèlement, Siemens s'est joint à ces deux dernières entreprises pour fournir des systèmes de contrôle-commande de la future centrale de Fuqing⁹.

Les pertes d'Areva sont donc le résultat de situations défavorables concomitantes dans les 4 types de risques auxquels est traditionnellement confrontée une entreprise. Et l'environnement est encore sombre dans chacun de ces régimes d'incertitude. Notons que contrairement à bien d'autres cas d'entreprises « fleurons de notre industrie », les difficultés d'Areva ne doivent rien à la désindustrialisation. Elles sont en premier lieu la conséquence de décisions politiques concernant le *mix* énergétique et le niveau de sécurité, décisions nationales ou étrangères, et en deuxième lieu, mais dans une moindre mesure, la conséquence de la globalisation du secteur.

La gouvernance des dirigeants de l'entreprise mais aussi des acteurs publics a également une part de responsabilité, car dans ces régimes d'incertitude, c'est la capacité des acteurs à prendre les bonnes décisions qui est déterminante pour le développement de l'entreprise. Le plan de « sauvetage » d'Areva fera-t-il partie des bonnes décisions ?

8. EDF est en partenariat avec CGNPC (China General Nuclear Power Company) pour la construction – qui aura été très rapide – de 2 réacteurs, Taishan 1 et 2, entrés en service en 2013 et 2014. Areva est le fournisseur des EPR.

9. *L'Usine Nouvelle* du 12 décembre 2013, « En attendant Taishan ».

2. Quelles réponses politiques ?

La gouvernance publique et privée n'a certainement pas été à la hauteur des risques

Areva est une société de droit privé à capitaux majoritairement publics. Les choix de la direction d'Areva ont fait l'objet d'une analyse critique tant de la Commission des finances de l'Assemblée nationale en mars 2012, de la Cour des Comptes en 2013 que du rapport d'information de l'Assemblée nationale de 2015. En résumé, est désigné un certain nombre de décisions d'investissement – comme le rachat d'Uramin en 2007 par exemple – fondées notamment sur une anticipation trop optimiste de la demande en énergie et qui ont mis l'entreprise en grande difficulté financière sans assurer sa rentabilité future. Sont soulevées également des relations difficiles et tendues entre la gouvernance privé et publique de l'entreprise.

Il est difficile cependant d'apprécier le degré de contrôle de l'État sur la gestion de l'entreprise une fois qu'il en a désigné les dirigeants. Ces derniers rendent des comptes à l'État mais la filière nucléaire est une affaire de spécialistes et on peut penser qu'en ce qui concerne les choix de stratégies industrielles, l'État est plutôt spectateur. En revanche, il est bien plus actif quand il s'agit de la structure de l'actionariat ou bien plus encore quand il s'agit des ventes à l'international. L'activité du nucléaire étant fondamentalement souverainiste, les négociations avec les États clients font intervenir en première ligne le gouvernement français. Dans ces transactions, le gouvernement peut être plus ou moins efficace, pondérant plus ou moins l'obtention du contrat dans une série d'objectifs diplomatiques et géopolitiques qui dépassent la seule transaction économique. Le plan de charge de l'entreprise est alors dépendant du bon vouloir et de l'efficacité de l'État « représentant de commerce ». Les contrats s'obtiennent tout autant sur la base de la compétitivité de l'offre (qualité-fiabilité-sécurité-prix) que grâce à l'efficacité commerciale des relations diplomatiques avec l'État client.

Le rôle de l'État actionnaire dans les déboires d'Areva n'est pas neutre. Seule une partie infime du capital d'Areva est coté en bourse et l'augmentation de capital de 2010 à hauteur de 900 millions a été financée par l'État et par un fonds souverain Koweïti (Kuwait Investment Authority détient 5 %), seul partenaire étranger à ce jour. L'État a jusqu'à présent été très soucieux de l'actionariat et s'est refusé à une privatisation. Il exerce une surveillance des décisions majeures de rachat d'entreprises. Apparemment, les acteurs chargés de cette surveillance ont manqué de vigilance lors du rachat d'Uramin.

Areva a aujourd'hui besoin de 7 milliards de financement pour la période 2015-2017 (pour couvrir les pertes et les échéances d'endettement sans inclure d'éventuelles provisions concernant le chantier TVO). L'État est donc à la manœuvre pour trouver le financement nécessaire, contraint sinon de recapitaliser l'entreprise dans des proportions inenvisageables pour les dépenses

publiques. Le 31 juillet 2015, Areva a présenté ses résultats trimestriels en même temps que le gouvernement présentait l'accord envisagé avec EDF sur Areva NP.

La « désintégration » d'Areva se profile

Areva NP est déjà une filiale commune d'Areva et d'EDF ; cette filiale comprend la construction des réacteurs, l'assemblage des combustibles et les services à la base installée. Cette branche, qui représente la moitié du chiffre d'affaires d'Areva, passera sous le contrôle d'EDF qui en deviendra l'actionnaire majoritaire. Fin juillet 2015, il a donc été acquis – non sans tension¹⁰ – qu'EDF monterait au capital d'Areva NP en apportant 2 milliards d'euros pour détenir entre 52 % et 75 % du capital selon les apports d'autres investisseurs et 400 millions pour l'acquisition d'autres actifs. Il a par ailleurs été convenu que les risques liés au réacteur finlandais OL3 d'Olkiluoto construit par Areva ne seraient pas supportés par EDF mais par l'État et Areva. Il reste une incertitude sur la prise en charge du risque lié au réacteur de Flamanville toujours en cours d'inspection par l'ASN. EDF conditionne ses engagements à la levée de ce risque¹¹.

Cette stratégie industrielle conduit à concentrer les compétences de construction de réacteurs au sein d'EDF et à recentrer Areva sur la maîtrise du cycle du combustible. Mais en cherchant à créer de la cohérence industrielle pour Areva, on gonfle les actifs d'EDF en l'intégrant un peu plus. C'est le donneur d'ordre/client qui rachète son sous-traitant/fournisseur. Un des éléments positifs de ce rachat d'actifs est la fin de la concurrence commerciale d'EDF et d'Areva sur les réacteurs. Cela conduira aussi EDF à devenir son propre fournisseur. Rappelons que c'est Areva NP qui a fourni à EDF le réacteur EPR de Flamanville 3 et ceux de Taishan. Comme EDF est aussi un exploitant de centrales, on va donc se retrouver avec un exploitant qui est son propre fournisseur. Si EDF construit des EPR (via Areva NP), va-t-il pouvoir les vendre à des exploitants concurrents comme le soulèvent les rapporteurs du Rapport d'information de l'Assemblée nationale ? Comment EDF va-t-elle intégrer ses compétences sur les réacteurs et celles d'Areva ? Le modèle des EPR développé par Areva continuera-t-il d'être développé et construit ?¹²

Des capitaux étrangers pourraient participer au renflouement des fonds propres par des rachats d'actifs. Les entreprises chinoises déjà partenaires d'EDF (CNNC et CGNPC) ou encore Mitsubishi qui a des partenariats avec Areva (voir supra) sont les candidats les plus probables à côté du français Engie (GDF-Suez). L'État français ne serait prêt à renflouer l'entreprise qu'à hauteur de 2 milliards d'euros.

10. Voir *Les Echos* du 27 juillet 2015.

11. *L'Usine Nouvelle*, 30 juillet 2015, EDF-Areva, un accord pour le rapprochement validé *in extremis*.

12. Tant le rapprochement avec EDF que la recapitalisation de l'État seront étudiés par la Direction de la concurrence de la Commission européenne, le premier au titre du respect de la concurrence, le second au titre des aides d'État.

La fin d'un modèle mais aussi d'une politique française du nucléaire

Le modèle intégré d'Areva est bien ébranlé. Moins de 15 ans après la naissance d'Areva, sa cohérence industrielle est remise en question. L'entreprise est contrainte d'admettre la participation de partenaires du secteur à son capital et à son vaste champ de compétences. Son activité sera à présent concentrée sur le cycle du combustible (extraction, enrichissement et retraitement de l'uranium) avec un plan de charge assuré à près d'un tiers par son client EDF et sur les services de maintenance et de démantèlement.¹³

La stratégie de recentrage est en cohérence avec l'évolution des marchés et les préférences inscrites dans les politiques énergétiques. Le marché du nucléaire va se concentrer sur les besoins de maintien en condition opérationnelle et de démantèlement. Un peu moins de 500 réacteurs sont répertoriés dans le monde, il y a donc un vaste marché de maintenance puis de démantèlement. C'est en effet dans ce domaine qu'Areva a plutôt gagné des contrats ces dernières années.

Mais ce recentrage a un coût certain. La facture du nucléaire s'alourdit tandis que la politique nucléaire s'allège. La « transition nucléaire » pourrait coûter cher aux finances publiques. Non seulement, il va falloir essayer les pertes d'Areva mais les décisions liées à la politique énergétique pourraient également conduire EDF à demander une indemnisation pour la fermeture anticipée de Fessenheim (5 milliards d'euros selon [le rapport d'information](#) de l'Assemblée nationale). S'ajoute à ce coût direct, les coûts en termes de réduction d'emplois prévus au sein du groupe. Areva emploie en France 30 000 salariés (sur un total de 44 000), elle prévoit de supprimer entre 3 000 et 4 000 postes.

On ne sait pas encore à ce jour à quelle hauteur l'État va recapitaliser Areva. Le gouvernement a clairement indiqué qu'il minimiserait le plus possible cette somme mais surtout il semble prêt à laisser entrer des acteurs étrangers. Donc, concomitamment, la loi sur la transition énergétique impose une diminution de la part du nucléaire et l'État annonce qu'il ne peut plus financer le secteur comme il avait usage de le faire. Plus généralement, la globalisation du secteur, l'accroissement du coût technologique et des exigences de sécurité et le déplacement des préférences de l'électeur médian vers moins de nucléaire participent conjointement à une redéfinition de l'engagement de l'État à l'égard de l'énergie nucléaire.

L'État se voit donc contraint politiquement et économiquement de se retirer du « tout-nucléaire » et d'admettre la fin du total « made in France ». Les décisions finales qui seront prises sur l'avenir d'Areva vont donc marquer un changement d'ère de la politique nucléaire et ce, même si la dernière loi de transition énergétique était modifiée par l'alternance politique.

13. *Les Echos* du 31 juillet 2015, « Le nouvel Areva face à de nombreux défis ».

Références

Gadault T., 2012, *AREVA mon amour*, François Bourin Editeur.

Goua M. et H. Mariton, 2015, *Rapport d'information de l'Assemblée nationale n° 2952 sur les perspectives de développement d'AREVA et l'avenir de la filière nucléaire.*

Levêque F., 2013, *Nucléaire On/Off. Analyse économique d'un pari*, Ed. Dunod.

Lepage C., 2014, *L'État nucléaire.* Ed. Laffont.